



CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

Registre des liens intérêts

Formulaire individuel

Nom : Gapany

Prénom : Pierre

Loi sur le Conseil de la magistrature (LCDM) du 13.09.2019

Art. 10 al. 3

³ A leur entrée en fonction et lors de toute modification, les membres du Conseil de la magistrature signalent leurs liens d'intérêts tels que définis dans le règlement d'organisation. Le président du Conseil de la magistrature établit un registre public des indications fournies et le publie sur le site officiel du Conseil de la magistrature.

Règlement du Conseil de la magistrature (RCDM) du 20.11.2020

4. Registre des liens d'intérêts

Art. 33 Principe

Les membres du Conseil, par la signature du formulaire des liens d'intérêts, reconnaissent avoir déclaré tous leurs liens d'intérêts. Le Conseil plénier statue sur les cas douteux d'annonce des liens d'intérêts.

Art. 34 Contenu

¹ Le registre des liens d'intérêts des membres du Conseil indique :

- a) leur(s) activité(s) professionnelle(s) principale et accessoire(s), cas échéant leur(s) employeur(s) ;
- b) leur appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public ;
- c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale ;
- d) leur affiliation à un parti politique.

² Les modifications éventuelles sont annoncées dès qu'elles se produisent.

Liens d'intérêts	Activité/fonction	Employeur, corporation, entreprise, établissement, fondation, commission ou organe / parti politique	Observations
Activité(s) professionnelle(s) principale(s)	juge de district (tribunal du district de l'Entremont)	Etat du Valais	
Activité(s) professionnelle(s) accessoire(s)	aucune		
Appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public	aucune		
Fonctions occupée au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale	aucune		
Affiliation à un parti politique	aucune		
Remarques :			
Lieu et date : Sembrancher, le 27 janvier 2021		Signature : 	